

# Covid19 - Protocole de gestion des cas suspects, cas avérés et contacts à risque

25/04/2021

Ce document décrit la conduite à tenir lorsqu'un élève ou un adulte qui travaille à l'École alsacienne

- lorsqu'il présente les symptômes de cette maladie,
- lorsqu'il a été diagnostiqué positif au covid-19,
- lorsqu'il est considéré comme contact à risque d'une personne positive à la covid-19,

Ce protocole complète notre protocole général (<u>covid-19 - Protocole sanitaire de l'École alsacienne</u>). Il prend en compte les recommandations de l'Éducation nationale précisées notamment dans la <u>Foire</u> <u>aux questions - covid-19</u> qui est régulièrement mise à jour.

Tous les élèves qui sont cas suspects, cas avérés ou cas contact et qui doivent rester isolés à leur domicile bénéficient de notre <u>plan d'enseignement à distance</u>.







### 1. Une personne présente des symptômes de la covid-19

Dès qu'une personne ressent les symptômes de la covid-19, elle doit impérativement s'isoler et suivre les recommandations ci-dessous.

#### Symptômes de la covid

Les symptômes sont les suivants :

- fièvre supérieure à 38°C
- ou <u>survenue brutale</u> d'un ou plusieurs des signes cliniques suivants :
  - toux avec fièvre ou sensation de fièvre,
  - fatigue inexpliquée,
  - o douleur musculaire inexpliquée,
  - o maux de tête inhabituels,
  - o diminution ou perte du goût ou de l'odorat,
  - o diarrhée,

#### Actions à mener

Dès qu'une personne ressent un ou plusieurs des symptômes évoqués ci-dessus, elle doit :

- s'isoler au domicile (il ne suffit pas de rester au domicile, il faut s'isoler de ses proches et éviter tout contact);
- consulter le médecin traitant ou la plateforme Covid-19 qui décide de l'opportunité et des modalités de dépistage le cas échéant (test antigénique ou test PCR)
- 3. **prévenir notre Cellule santé** : <u>cellule-sante@ecole-alsacienne.org</u> (pour les élèves : merci d'indiquer le nom et la classe, ainsi que le numéro de téléphone portable du parent qui fait la







déclaration afin que nous puissions vous joindre facilement).

#### Fin de l'isolement et retour dans l'établissement

Le retour dans l'établissement n'est possible qu'une fois obtenu un avis médical qui atteste qu'il ne s'agit pas de la covid. À défaut, le retour se fera après 10 jours, à condition que les symptômes aient disparu.

### Une personne est positive covid-19

Une personne est considéré comme cas positif à la covid-19 :

- soit à la suite d'un test Covid positif (test PCR ou test antigénique)
- soit à la suite d'un avis médical.

Il faut alors, immédiatement :

- 1. s'isoler à son domicile (il ne suffit pas de rester au domicile, il faut s'isoler de ses proches)
- 2. consulter son médecin traitant
- 3. prévenir notre Cellule santé (<u>cellule-sante@ecole-alsacienne.org</u>) en communiquant le résultat du test ou une simple attestation sur l'honneur (pour les élèves, merci d'indiquer le nom et la classe de votre enfant, ainsi que votre numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement)

#### Dans ce cas,

- 1. l'École contactera rapidement la personne concernée ou ses responsables légaux afin d'établir la liste des contact à risques (pour la définition du contact à risque, voir ci-dessous)
- 2. s'il s'agit d'un élève, l'École considérera comme contacts à risque l'ensemble des élèves de sa classe ainsi que ceux des groupes (langues, options, spécialités...) que l'élève a fréquenté







durant les 48h qui ont précédé le test positif ou l'apparition des symptômes. Les professeurs ne sont pas considérés automatiquement comme contacts à risque.

#### Retour à l'École

- Les personnes positives à la covid-19 sont isolées pour une durée minimale de 10 jours, à
  partir des premiers symptômes (pour les cas symptomatiques) ou à partir de la date du
  prélèvement (pour les cas asymptomatiques).
- En cas de fièvre au 10ème jour, l'isolement se poursuit jusqu'à 48h après la disparition des symptôme.
- Le retour dans l'établissement ne nécessite pas la réalisation d'un test PCR.
- Avant le retour dans l'établissement, il faut informer notre cellule santé du respect du délai et de la disparition des symptômes : <u>cellule-sante@ecole-alsacienne.org</u> (une attestation sur l'honneur suffit).
- Le retour dans l'établissement des cas confirmés se fait sous réserve de la poursuite du respect strict des mesures barrières et du port rigoureux du masque chirurgical (sauf élèves de maternelle) pendant une période de 7 jours. Une vigilance particulière est mise en œuvre pour les repas pris dans l'établissement.

### Un élève est contact à risque d'une personne positive covid-19

#### Définition d'un contact à risque :

 est considérée comme contact à risque, toute personne ayant eu un contact direct avec un cas confirmé covid+ sans mesure de protection efficace (par exemple sans masque). Pour être considéré comme contact à risque, le contact doit avoir eu lieu, jusqu'à deux jours avant







- et jusqu'à 6 jours après l'apparition des symptômes ; en l'absence de symptômes : jusqu'à deux jours avant et jusqu'à 6 jours après le test.
- désormais, lorsqu'un élève est positif, tous les élèves de sa classe et des groupes (langues, options, spécialités...) qu'il a fréquenté dans les 48h qui ont précédé le test positif ou l'apparition des symptômes sont également considérés comme contacts à risque. Les professeurs ne sont pas considérés automatiquement comme contacts à risque.
- Important : Une personne ayant été en contact avec un contact à risque ou un cas suspect n'est pas considérée elle-même comme un contact à risque ; elle ne le devient que si elle a été en contact avec un cas avéré covid.

#### Une personne contact à risque doit :

- 1. **S'isoler à son domicile** (il ne suffit pas de rester à domicile, il faut s'isoler de ses proches)
- si ce n'est pas l'École qui vous a fait part de la situation de contact à risque, contacter <u>cellule-sante@ecole-alsacienne.org</u> (pour les élèves, merci d'indiquer le nom et la classe de votre enfant, ainsi que votre numéro de téléphone portable pour que nous puissions vous joindre facilement)
- 3. Pratiquer immédiatement un test antigénique : les personnels et les élèves identifiés comme contacts à risque ou ayant fait l'objet d'une éviction doivent immédiatement réaliser un test antigénique, afin de pouvoir déclencher sans attendre le contact-tracing en cas de positivité. Un résultat négatif ne lève pas la mesure d'isolement de la personne contact.
- Pratiquer <u>7 jours après le dernier contact à risque</u> avec le cas confirmé un test antigénique ou PCR. NB. En cas d'apparition de symptômes durant cette période, il faut







évidemment consulter votre médecin

#### Retour à l'École

- La personne contact à risque peut revenir à l'École dès qu'il a obtenu le résultat négatif du test
   RT-PCR sur prélèvement nasopharyngé réalisé 7 jours après le dernier contact à risque et
   après avoir contacté cellule-sante@ecole-alsacienne.org (l'envoi d'une attestation suffit)
- En l'absence de test ou de résultat du test, l'élève pourra revenir à l'École 14 jours après le dernier contact à risque et après avoir informé <u>cellule-sante@ecole-alsacienne.org</u>.
- NB.
  - Pour les contacts à risque du foyer, la mesure de quarantaine prend fin en cas de résultat de test négatif (antigénique ou RT-PCR) réalisé 7 jours après la guérison du cas confirmé (soit à J17) et en l'absence de symptômes évocateurs de la Covid-19.
  - La réalisation d'un test RT-PCR sur prélèvement salivaire pour les élèves maternelles est également recommandée sans toutefois être obligatoire.

### Recommandation supplémentaire

 Dans tous les cas, si un test est pratiqué et que vous avez le moindre doute, nous comptons sur vous pour attendre le résultat du test avant le retour à l'École.

#### Références

Suspicion ou confirmation de cas covid-19 : ce qu'il faut faire







### École alsacienne

- MEN Coronavirus Covid-19 : les réponses à vos questions
- covid-19 Protocole sanitaire de l'École alsacienne



